



# Saint-nazaire agglo



- Primo accédants
- Secundo accédants (sous conditions)
- Revenus sous plafonds PSLA

## LA DEMARCHE

1. Je me renseigne sur les opérations en cours sur [saintnazaireagglo.fr](http://saintnazaireagglo.fr)
2. Je contacte l'opérateur référent
3. Je demande mon attestation d'éligibilité à Saint-Nazaire agglo - la Carene.

Plus d'informations : [saintnazaireagglo.fr](http://saintnazaireagglo.fr)  
Direction Habitat & Logement : 02 72 27 51 07

# Devenir propriétaire sur Saint-Nazaire agglo

Accéder à la propriété à des prix négociés par la collectivité

Des logements neufs et des terrains à bâtir sur tout le territoire de l'agglomération, grâce à la mobilisation d'outils de production adaptés aux spécificités locales



Vous achetez le bâti, l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) de Loire-Atlantique reste propriétaire du terrain.

**Où ?** *Dans les zones tendues et chères*



Vous louez d'abord votre logement auprès d'un opérateur HLM pour ensuite l'acheter.

**Où ?** *Dans les zones moyennement tendues*



Une TVA réduite à 5,5%, au lieu des 20% habituels.

**Où ?** *Proche des quartiers inscrits dans une politique de renouvellement urbain*



Des terrains à bâtir à prix minorés au sein d'opérations de maîtrise foncière publique.

**Où ?** *Proche des centralités sur tout le territoire*

Prix d'achats  
inférieurs au  
marché